



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-062

Séance du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette
M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme RICHIER Delphine

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

Date de convocation

25/05/2023

Date d'affichage

25/05/2023

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LARAGNE-MONTÉGLIN POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE PAR L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dans le cadre du plan interministériel de prévention des noyades, deux dispositifs nationaux ont été mis en place pour les enfants du primaire : l'aisance aquatique pour les 4-6 ans et le savoir nager pour les enfants de 6 ans et plus.

Aussi, la commune n'ayant pas de piscine municipale, les enfants de l'école primaire sont amenés à utiliser une structure extérieure équipée. La commune de Laragne-Montéglin, dotée d'une piscine municipale, peut accueillir ces enfants.

A cet effet, une convention est proposée par cette dernière pour l'organisation de ces programmes de natation scolaire.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention proposée par la commune de Laragne-Montéglin
- Autorise le Maire à signer la convention dont un exemplaire demeure annexé à la présente
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

Daniel ROUIT



La Secrétaire de séance,

Mireille DERYCKE